

Contrat de partenariat

Partenaire "Parrainage"

Entreprise / Société :

Responsable : M. Mme

Fonction :

E-Mail personnel : Site Internet :

Adresse :

Code postal / Lieu :

Adresse de facturation : Utiliser l'adresse du responsable

Autre adresse :

Votre engagement

Partenaire "Parrainage"
1'000.- CHF

Pour le développement et la promotion de l'APRTS
Le contrat n'est pas limité dans le temps.

Paiement
IBAN CH13 8040 1000 0302 5909 7

Définition des prestations en nature au plus tard 6 mois après signature du contrat.

Fourniture de tous les supports : films – dias – logo – bâche – bande sonore par vos soins.

Vos avantages

Conformément à l'annexe "partenariat".

Par la présente, nous nous engageons à participer en qualité de partenaire "Parrainage" et à livrer les prestations du présent contrat.

Le for juridique est à Yverdon-les-Bains. Le droit suisse est applicable.

Signé en 2 exemplaires

Pour l'Entreprise / Société

L'Association Première Région Truffière de Suisse

Pierre Pittet, Président | Alexandre Bula, Trésorier

Timbre et signature(s) engageant valablement la société